

**1. Identification du poste**

Dénomination du poste : Directeur, Directrice technique

Taux d'activité : 80%

**2. Positionnement du poste**

Supérieure directe : Direction générale et artistique

Subordonné.e.s : Technicien.ne.s permanent.e.s, intendante, surnuméraires techniques.

**Mode de remplacement**

Le-a titulaire est remplacé.e par le régisseur technique

**3. But de la fonction**

Le directeur ou la directrice technique prépare, coordonne et contrôle l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'usage et à l'exploitation technique des lieux, ainsi qu'à leur entretien.

Il ou elle prépare, coordonne et contrôle l'ensemble des moyens humains et matériels utiles à la réalisation des concerts, spectacles, événements et autres manifestations programmées par l'Usine à Gaz ou accueillie dans ses espaces. Il ou elle conçoit et dirige le projet technique au service du projet artistique.

Il ou elle participe, avec la direction et l'administration, à la définition de la politique d'exploitation de l'Usine à Gaz, ainsi qu'à l'évolution, la rénovation et la maintenance des lieux et de leurs équipements.

Il ou elle est référent.e pour le personnel artistique et pour l'équipe technique auprès de la Direction, qui en fait un.e interlocuteur.ice privilégié.e pour tous les aspects techniques et sécuritaires.

Il ou elle est le, le.a référent.e locations de l'Usine à Gaz.

**4. Responsabilités**

Le directeur ou la directrice technique est garant.e :

- Du déroulement technique des spectacles, concerts, événements et manifestations
- Du fonctionnement de l'équipe technique
- De l'exécution des budgets techniques
- Du fonctionnement et de l'évolution du bâtiment, ainsi que du matériel technique et des équipements scéniques
- Du respect de la sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics. (Protection incendie, sécurité au travail)

**5. Description des tâches**

**Mise en œuvre des projets artistiques en accueil et en création**

Le directeur ou la directrice technique étudie les projets artistiques (accueils et créations) et toute autre manifestation programmée (lecture des dossiers, fiches techniques et participation aux séances) pour :

- Évaluer les besoins en ressources humaines et en équipement, identifier les contraintes et les spécificités
- Évaluer les incidences financières des besoins en personnel et en matériel
- Estimer les délais de réalisation
- Établir le plan de travail

### **Organisation des opérations techniques.**

Il ou elle élabore le rétro-planning pour piloter le montage, l'exploitation, le démontage des spectacles et concerts, et au besoin l'aménagement des lieux. Il effectue, si nécessaire, les démarches administratives auprès des autorités compétentes.

Il ou elle réalise ou participe à l'élaboration des plans d'implantation et documents techniques.

Il ou elle gère l'entretien du parc technique et informatique, ainsi que les besoins en renouvellement de matériel.

Il ou elle supervise l'entretien et le nettoyage du bâtiment.

Il ou elle supervise la sécurité du bâtiment, de l'équipe et de ses utilisateurs en général.

### **Gestion des moyens techniques et budgétaires**

Il ou elle contrôle la disponibilité du matériel et produit le cahier des besoins techniques.

Il ou elle estime les coûts en :

- Analysant les devis et en négociant avec les prestataires pour choisir les fournisseurs
- Établissant le budget prévisionnel en accord avec l'administration
- Encadrant le budget délégué aux moyens humains

### **Accueil et encadrement des équipes techniques**

Accueil des équipes artistiques et techniques et organise leur présence à l'Usine à Gaz ou dans les lieux loués par celle-ci

Information au personnel de l'Usine à Gaz des conditions et spécificités des manifestations programmées

Recrutement et direction des équipes techniques selon les besoins

Application des prescriptions légales et réglementaires

### **Sécurité des personnes et des biens**

Garantit de la conformité des équipements de prévention collective et individuelle

Gestion de la formation des employé.e.s de l'Usine à Gaz en matière de sécurité incendie, d'évacuation et de premiers secours

Prise en charge de toutes les mesures d'urgence pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et procède, au besoin, au déclenchement des plans d'évacuation et d'alerte

Gestion de toutes dispositions pour remplir au mieux les recommandations en matière d'hygiène et de sécurité

Dispense toutes les instructions nécessaires aux utilisateurs des salles de spectacles et autres espaces occupés ou loués, concernant les règles de sécurité et le maniement des équipements et au besoin, fait procéder à la formation des personnes

Assure le fonctionnement des outils techniques et veille à la sécurité du bâtiment selon les règles de gestion en vigueur (ouverture, fermeture, évacuation au besoin).

Règule l'accès aux espaces pour ne les réservé qu'aux personnes autorisées ou habilitées.

Assure (ou délègue) les permanences techniques lors de toute manifestation tenue à l'Usine à Gaz et lors des locations.

### **Travaux de l'Usine à Gaz**

Responsable du suivi des travaux ayant cours à l'Usine à Gaz.

### **Référent location**

Gestion des demandes de locations, au besoin rencontre les demandeurs pour comprendre leurs besoins, prépare les devis, coordonne la réalisation des événements et transmet les factures finales.

### **Conditions particulière d'exercice de la fonction**

Le directeur ou la directrice technique est soumis à un temps de travail annualisé avec horaire variable.

Sa présence est requise lors des représentations, concerts et manifestations, en alternance avec les autres membres de l'équipe technique.